

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2015**

Convocation du 18/06/2015 - Séance du 26/06/2015

L'an deux mille quinze, le vendredi vingt-six juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Patrick DEGUISE, Maire.

Etaient présents : Mr. Patrick DEGUISE, Mme BONNARD, Mr. LEVY, Mme QUAINON-ANDRY, Mr. LEFEBVRE, Mme MARTIN, Mme NAOUR, Mr. FURET, Mr. TABARY, Mr. FOFANA, Mme ASCENCAO, Mme GALLEY, Mme DE SOUZA, Mme BEDOS, Mr. GARDE (*présent jusqu'à la question n°1-16 avant le vote des comptes administratifs 2014*), Mr. ALABOUCH, Mr. CRINON, Mr. BINDEL, Mr. Gérard DEGUISE, Mr. CANTENOT, Mme PACHOCINSKI, Mme DAUCHELLE, Mme MAREIRO, Mr. GUINIOT.

Absents et représentés : Mme MARINI par Mme QUAINON-ANDRY, Mr. ROBICHE par Mr. LEFEBVRE, Mr. PRAQUIN par Mme BONNARD, Mr. FRAIGNAC par Mme NAOUR, Mr. DURVICQ par Mr. LEVY, Mme ROLLAND par Mme MARTIN, Mr. GARDE par Mme BEDOS (*absent à partir de la question n°1-16 lors du vote des comptes administratifs 2014*), Mme HUGOT par Mme ASCENCAO, Mme RIOS par Mr. BINDEL et Madame SIMON par Mr GUINIOT.

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte

N°1 - DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil a nommé pour secrétaire de séance Monsieur CRINON

N°2 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2015

Le compte rendu des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil Municipal du 8 juin 2015 est approuvé à l'unanimité (33 voix pour).

N°3 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

a°) marchés publics conclus selon une procédure adaptée :

N° du marché	Objet du marché	Titulaire et code postal	Montant en € H.T
2015/PA/07	Maintenance d'un progiciel	GFI CHRONO TIME 93 400	4 854 € H.T
2015/PA/08	Maintenance de matériel informatique (badgeuses)	GFI CHRONO TIME 93 400	1 618 € H.T
2015/PA/09	Mission d'assistance à l'élaboration du projet de modification du PLU	VERDI Conseil Cœur de France 60 000	7 920 € H.T

2015/PA/11	Travaux d'aménagement d'un bâtiment existant en galerie des métiers d'arts – lot n°1 : Démolitions/maçonnerie	PIVETTA Bâtiments 60 150	13 945 € H.T
2015/PA/12	Travaux d'aménagement d'un bâtiment existant en galerie des métiers d'arts – lot n°2 : Recherche en étanchéité	BLM 60310	3 500 € H.T
2015/PA/13	Travaux d'aménagement d'un bâtiment existant en galerie des métiers d'arts – lot n°4 : Placo/menuiseries	S.A.S COPEAUX ET SALMON 60 610	8 030,05 € H.T
2015/PA/14	Travaux d'aménagement d'un bâtiment existant en galerie des métiers d'arts – lot n°5 : Electricité/luminaires/chauffage/ventilation	TROUILLET 60400	21 542,80 € H.T
2015/PA/15	Travaux d'aménagement d'un bâtiment existant en galerie des métiers d'arts – lot n°6 : Plomberie	BLM 60310	1 550 € H.T
2015/PA/16	Travaux d'aménagement d'un bâtiment existant en galerie des métiers d'arts – lot n°7 : Revêtements de sols et murs	ODH 60800	4 338,43 € H.T
2015/PA/17	Travaux d'aménagement de différents secteurs du quartier du Mont Saint Siméon- lot n°1 : voirie, assainissement, réseaux divers	STAG 80 800	279 260,01 € H.T
2015/PA/18	Travaux d'aménagement de différents secteurs du quartier du Mont Saint Siméon- lot n°2 : espaces verts	SARL TERSPECTIVE 80 480	14 263,95 € H.T
2015/PA/19	Travaux d'aménagement de sécurité	STAG 80800	35 993,65 € H.T
2015/PA/20	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment en restauration avec accueil périscolaire – lot n°1 : Gros œuvre / carrelages / faïences	BLM 60310	32 770,80 € H.T

N° du marché	Objet du marché	Titulaire et code postal	Montant en € H.T
2015/PA/21	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment en restauration avec accueil périscolaire – lot n°2 : Chauffage / plomberie	VISERY 60170	50 215,07 € H.T
2015/PA/22	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment en restauration avec accueil périscolaire – lot n°3 : Electricité / ventilation	SARL Pascal DEMONT 60150	18 045 € H.T
2015/PA/23	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment en restauration avec accueil périscolaire – lot n°4 : Menuiseries extérieures	BLM 60310	38 363 € H.T
2015/PA/24	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment en restauration avec accueil périscolaire – lot n°5 : Isolations / menuiseries intérieures / cloisons intérieures / faux plafonds	BLM 60310	29 052,50 € H.T
2015/PA/25	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment en restauration avec accueil périscolaire – lot n°6 : Peinture	NICOLETTA BON 51 520	7 565,48 € H.T
2015/PA/26	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment en restauration avec accueil périscolaire – lot n°7 : Equipements de cuisine	Nord Collectivité 59 280	13 018 € H.T
2015/PA/27	Travaux de création de trottoirs rue des Grévières et rue du Joncquoy	COLAS Nord Picardie 60 280	115 402 € H.T
2015/PA/28	Achat de vêtements de travail – lot n°4 : Vêtements de travail et accessoires divers pour la police municipale	GK Professional 75 020	Montant minimum annuel : 1 000 € H.T – Montant maximum annuel : 10 000 € H.T
2015/PA/30	Travaux d'aménagement du parking Saint-Christophe	DEGAUCHY 60 310	96 970,50 € H.T

b°) Décisions :

N°2015-01 : Modernisation des façades et vitrines commerciales – Subvention au jardin d'Isis, magasin Bio Monde, sis 22bis place Bertrand Labarre à Noyon

N°2015-02 : Contrat de maintenance Post-Office - Acte Office – Société Berger-Levrault, sise 231 rue Pierre et Marie Curie à Labège (31)

N°2015-03 : Contrat d'abonnement annuel du logiciel « PerfOrm » - Société ORFEOR, sise 30 rue Saint-Marc à Paris (75002)

N°2015-04 : Contrat de cession entre la Ville et l'association « Les Singuliers », sise 49 grande rue à Sermamagny (90) - Droit d'exploitation des spectacles «Fatema, Bie au-delà de l'horizon» et «Indiga et la forêt des sept peurs» Cahina Bari

N°2015-05 : Contrat de cession entre la Ville et l'association « Groupe Noces », sise 42 rue Adam de Craponne à Montpellier (34) - Droit d'exploitation du spectacle «Pogo» - Florence BERNAD.

N°2015-06 : Contrat de cession entre la Ville et l'association « Eclats Spectacle », sise 54 rue Notre-Dame de Nazareth à Paris (75003) - Droit d'exploitation du spectacle «Les enfants s'ennuient le dimanche» - Manu Galure.

N°2015-07: Contrat de cession entre la Ville et l'association « Orchestre de Picardie », sise 45 rue Pointin à Amiens (80)

N°2015-08: Contrat de cession entre la Ville et l'entreprise « Collectif travaux publics », sise 55 rue Berthelot à Bruxelles - Droit d'exploitation du spectacle «VY» - Michèle Nguyen.

N°2015-09: Contrat de cession entre la Ville et la SARL « Asterios Spectacles », sise 33 rue du Chemin Vert à Paris (75011) - Spectacle «Conteur ? Conteur» - Yannick Jaulin.

N°2015-10: Souscription d'une ligne de crédit de trésorerie de 500 000 euros auprès de la Banque Postale, sise 115 rue de Sèvres à Paris (75006) - Budget Principal.

N°2015-11: Contrat de cession entre la Ville et la Compagnie « Coïncidences vocales », sise 23 rue Hugelé à Joinville-Le-Pont (94) - Droit d'exploitation du spectacle «Lyric Hispanic».

N°2015-12: Contrat de cession entre la Ville et l'entreprise « Robin and Co » - Droit d'exploitation du spectacle «Ma vie, autobiographie imaginaire» - Michel Boujenah.

N°2015-13: Tarifs communaux 2015.

La Décision n°2014-112 est rapportée. La date d'application des tarifs « Droits de place Marchés » a été décalée au 24 janvier 2015.

Les tarifs sont consultables au tableau d'affichage dans le hall de l'Hôtel de Ville et à la Direction générale.

N°2015-14: Convention entre le ministère de l'Education Nationale et la Ville relative à l'organisation d'activités impliquant une intervenante extérieure.

N°2015-15: Convention de prestations de services entre la Ville et la « Compagnie du Double », sise 75 route de Blois à Saint Ay (45) - Atelier de théâtre auprès d'enfants et d'adultes de janvier à juillet 2015.

N°116-01 à 116-04 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 – BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT, BUDGET ANNEXE EAU POTABLE ET BUDGET ANNEXE FONCIER CROIX SAINT CLAUDE

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, adjoint au maire délégué à la stratégie financière, considérant que Monsieur Yves FURET a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs 2014 du budget principal et des budgets annexes assainissement, eau potable et Foncier Croix Saint Claude, considérant que Monsieur Patrick Deguise, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Yves FURET pour le vote des comptes administratifs 2014, vu l'avis favorable des membres de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*),

après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix pour - 9 abstentions de Mr. Gérard Deguise, Mr. Robert Bindel, Mr. Patrick Cantenot, Mme Valérie Pachocinski, Mme Sandrine Dauchelle, Mme Stéphanie Rios, Mme Isabelle Mareiro, Mr. Laurent Guiniot et Madame Christelle SIMON) :

N°116-01 - Compte administratif 2014 de la ville de Noyon :

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2014 du budget principal.

Article 2 : **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

. en dépenses d'investissement : 1 533 900 €

. en recettes d'investissement : 1 718 900 €

Article 4 : **ARRETE** les résultats suivants du Compte Administratif 2014 tels que résumés ci-dessous :

. un excédent de fonctionnement de : 1 680 274,25 €

. un déficit d'investissement de : - 1 397 313,41 €

. soit un résultat total de : 282 960,84 €

N°116-02 - Compte administratif budget annexe assainissement :

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2014 du budget annexe assainissement.

Article 2 : **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :

. en dépenses d'investissement : 5 600 €

. en recettes d'investissement : /

Article 4 : **ARRETE** les résultats suivants du Compte Administratif 2014 tels que résumés ci-dessous :

. un excédent d'exploitation de : 862 151,04 €

. un excédent d'investissement de : 239 926,90 €

. soit un résultat total de : 1 102 077,94 €

N°116-03 - Compte administratif budget annexe eau potable :

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2014 du budget annexe de l'eau potable.

Article 2 : **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : **ARRETE** les résultats suivants du Compte Administratif 2014 tels que résumés ci-dessous :

. un excédent d'exploitation de : 162 299,54 €

. un excédent d'investissement de : 190 567,07 €

. soit un résultat total de : 352 866,61 €

N°116-04 - Compte administratif budget annexe foncier Croix Saint-Claude:

Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2014 du budget annexe foncier Croix Saint Claude.

Article 2 : **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : **ARRETE** les résultats suivants du Compte Administratif 2014 tels que résumés ci-dessous :

- ⇒ Un excédent de fonctionnement de : 21 316,97 €
- ⇒ Un excédent d'investissement de : 66 814,03 €
- Soit un résultat total de : 88 131,00 €

N°117-01 à 117-04 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2014 - BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT, BUDGET ANNEXE EAU POTABLE ET BUDGET ANNEXE FONCIER CROIX SAINT CLAUDE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, vu les délibérations approuvant au titre de l'exercice 2014 le budget primitif, le budget supplémentaire (*budget principal et budgets annexes assainissement, eau potable et Croix Saint Claude*) et la décision modificative n°1 pour le budget principal, vu l'avis favorable des membres de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour - 9 abstentions de *Mr. Gérard Deguise, Mr. Robert Bindel, Mr. Patrick Cantenot, Mme Valérie Pachocinski, Mme Sandrine Dauchelle, Mme Stéphanie Rios, Mme Isabelle Mareiro, Mr. Laurent Guiniot et Madame Christelle SIMON*) :

Article unique : **DECLARE** que les comptes de gestion pour l'exercice 2014 (*Budget principal, budgets annexes assainissement, eau potable et Croix Saint Claude*) dressés par le trésorier municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N°118-01 à 118-04 - AFFECTATION DES RESULTATS 2014 - BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT, BUDGET ANNEXE EAU POTABLE ET BUDGET ANNEXE FONCIER CROIX SAINT CLAUDE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, vu le compte administratif 2014 du budget principal et des budgets annexes assainissement, eau potable et Foncier Croix Saint Claude, vu les comptes de gestion 2014 établis par le comptable public, vu l'avis favorable des membres de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour - 9 abstentions de *Mr. Gérard Deguise, Mr. Robert Bindel, Mr. Patrick Cantenot, Mme Valérie Pachocinski, Mme Sandrine Dauchelle, Mme Stéphanie Rios, Mme Isabelle Mareiro, Mr. Laurent Guiniot et Madame Christelle SIMON*) :

N°118-01 - Budget principal :

Article 1 : **AFFECTE** le résultat 2014 conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous :

Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 680 274,25 €
Chapitre 002 (recettes) Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
Chapitre 001 (dépenses) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 397 313,41 €

N°118-02 - Budget annexe assainissement :

Article 1 : **AFFECTE** le résultat 2014 conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous :

Chapitre 002 (recettes) Résultat d'exploitation reporté	862 151,04 €
Chapitre 001 (recettes) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	234 326,90 €

N°118-03 - Budget annexe eau potable :

Article 1 : **AFFECTE** le résultat 2014 conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous :

Chapitre 002 (recettes) Résultat d'exploitation reporté	162 299,54 €
Chapitre 001 (recettes) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	190 567,07 €

N°118-04 – Budget annexe Croix Saint Claude :

Article 1 : **AFFECTE** le résultat 2014 conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous :

Chapitre 002 (recettes) Résultat de fonctionnement reporté	21 316,97 €
Chapitre 001 (recettes) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	66 814,03 €

N°119 - INVENTAIRE COMPTABLE ET REGLES D'AMORTISSEMENT - MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENTS POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, vu l'avis favorable de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article unique : **ADOPTÉ** les nouvelles durées d'amortissement présentées ci-dessous :

Imputation	Libellé	Durée
Compte 204181	Subventions d'équipement (biens mobiliers, matériel ou études)	5 ans
Compte 204412	Subventions d'équipement (biens immobiliers ou installations)	15 ans

N°120 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015 – BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT, BUDGET ANNEXE EAU POTABLE, BUDGET ANNEXE FONCIER CROIX SAINT CLAUDE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, vu l'avis favorable des membres de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour - 9 abstentions de Mr. Gérard Deguise, Mr. Robert Bindel, Mr. Patrick Cantenot, Mme Valérie Pachocinski, Mme Sandrine Dauchelle, Mme Stéphanie Rios, Mme Isabelle Mareiro, Mr. Laurent Guiniot et Mme Christelle SIMON) :

Article 1 : **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget principal qui s'élève à : Fonctionnement 277.438,00 € et Investissement 4.369 313,58 €.

Article 2 : **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget annexe assainissement 2015 qui s'élève à : Exploitation 862 151,04 €, Investissement 1 606 077,94 €

Article 3 : **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget annexe eau potable 2015 qui s'élève à : Exploitation 162 299,54 €, Investissement 528 866,61 €

Article 4 : **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget annexe Foncier Croix Saint Claude 2015 qui s'élève à : Fonctionnement 21 316,97 €, Investissement 88 131 €

N°121 - FINANCES - TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE – MODIFICATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, vu l'avis favorable de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), vu la délibération en date du 23 septembre 2011 approuvant l'application d'un coefficient multiplicateur de 8 et l'actualisation de ce coefficient à 8,12 à partir de l'année 2012, considérant la nécessité d'instaurer un coefficient multiplicateur en conformité avec les nouvelles dispositions fixées par les articles L233-4 et L5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article unique : **DECIDE** de fixer le coefficient multiplicateur à la valeur de 8 pour une application au 1^{er} janvier 2016.

N°122 - POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE 2015 - 2020 – CONVENTION CADRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, vu l'avis favorable de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour et 3 abstentions de Mme Isabelle Mareiro, Mr. Laurent Guiniot et Mme Christelle SIMON) :

Article unique : **APPROUVE** la convention cadre du contrat de ville 2015-2020 telle qu'elle a été présentée en séance et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

N°123 - PISCINE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE AU TITRE DU FONCTIONNEMENT DES PISCINES COUVERTES – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, vu l'avis favorable de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour),

Article unique : **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre du fonctionnement des piscines couvertes, au taux le plus élevé possible, pour l'année scolaire 2014-2015.

N°124 - INDEMNITES DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS – TAUX DE REVALORISATION 2015

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, considérant la demande du Préfet de l'Oise invitant le Conseil Municipal à émettre un avis sur le taux de progression de l'indemnité représentative de logement des instituteurs à retenir pour 2015, vu l'avis favorable de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article unique : **DECIDE** de retenir un taux de progression de + 0,9 % au titre de l'année 2015.

N°125 - REPARTITION DEROGATOIRE DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES AU TITRE DE 2015

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu son rapport, vu l'avis favorable des membres de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à la majorité (30 voix pour et 3 voix contre de Mme Isabelle Mareiro, Mr. Laurent Guiniot et Mme Christelle SIMON) :

Article 1^{er} : **OPTE** en 2015 pour la répartition dérogatoire libre.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

N°126 - COMMANDE PUBLIQUE – CONVENTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA VILLE DE NOYON

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, considérant que la ville de Noyon et la Communauté de Communes du Pays Noyonnais souhaitent se regrouper pour l'achat de biens, prestations et travaux communs et individualisables dans diverses familles d'achats, vu l'avis favorable de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour et 3 abstentions de Mme Isabelle Mareiro, Mr. Laurent Guiniot et Mme Christelle SIMON) :

Article unique : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays Noyonnais telle qu'elle a été présentée en séance.

N°127 - COMMANDE PUBLIQUE - MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - LOT N°1 ZONE NORD - AVENANT N°2

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, vu le marché n° 2013/07 passé avec la société « Les Paysages du Noyonnais » pour l'entretien des espaces verts de la Ville pour la Zone Nord (lot n°1), considérant que des prestations supplémentaires doivent être réalisées à savoir l'entretien des espaces verts du quartier du Mont Saint Siméon entraînant un coût supplémentaire et la passation d'un avenant au marché susmentionné, vu l'avis favorable de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 19 juin 2015, après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article unique : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant 2 au marché d'entretien des espaces verts – lot n°1 : Zone Nord, conclu avec la société Les Paysages du Noyonnais pour un montant de 6072,40 € HT.

N°128 - COMMANDE PUBLIQUE – FOURNITURE DE CARBURANTS POUR LES VEHICULES ET ENGINs MOTORISES MUNICIPAUX - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEVY, considérant que la Ville a décidé de lancer une consultation en vue d'attribuer un marché de fourniture de carburants au moyen de cartes accréditatives pour les véhicules et engins motorisés municipaux, vu l'avis favorable de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), vu la décision de la Commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 19 juin 2015, après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article unique : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de fourniture de carburants au moyen de cartes accréditatives pour les véhicules et engins motorisés municipaux avec la société TOTAL Marketing Services, sise 24 cours Michelet à Puteaux (92800), qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

N°129 - MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame BONNARD, Première adjointe, vu l'avis favorable de la Commission I (*Finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (27 voix pour et 6 abstentions de Mr. Gérard Deguise, Mr. Robert Bindel, Mr. Patrick Cantenot, Mme Valérie Pachocinski, Mme Sandrine Dauchelle, Mme Stéphanie Rios) :

Article unique : **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs du personnel communal telles qu'elles ont été présentées en séance.

N°130 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AFFECTE A L'ORGANISATION, DIFFUSION, SOUTIEN, PROGRAMMATION ET PROMOTION D'EVENEMENTS ET D'OPERATIONS CULTURELS

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame BONNARD, considérant l'attribution de la compétence de la programmation d'évènements et d'opérations culturelles intercommunales à la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, par délibération du 16 décembre 2014, considérant qu'il est opportun que la directrice des affaires culturelles soit mise à disposition de la Communauté de communes afin de mettre en œuvre la programmation culturelle à partir de résidences artistiques, d'actions culturelles intercommunales, et de diffusion en milieu rural, vu l'avis favorable de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour et 3 abstentions de Mme Isabelle Mareiro, Mr. Laurent Guiniot et Mme Christelle SIMON) :

Article unique : **APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnel telle qu'elle a été présentée en séance et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

N°131 - CULTURE - CONVENTION DE GESTION 2015-2017 RELATIVE A LA CREATION ET LA GESTION DE SERVICES CULTURELS ET DES SPECTACLES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA VILLE DE NOYON

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame BONNARD, vu l'avis favorable de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour et 3 abstentions de Mme Isabelle Mareiro, Mr. Laurent Guiniot et Mme Christelle SIMON) :

Article unique : **APPROUVE** la convention de gestion 2015-2017 relative à la création et à la gestion de services culturels et des spectacles entre la Communauté de communes du Pays Noyonnais et la ville de Noyon telle qu'elle a été présentée en séance et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

N°132 - AMICALE DU PERSONNEL - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – ANNEE 2015

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame BONNARD, vu l'avis favorable de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article unique : **APPROUVE** la convention entre la Ville et l'Amicale du personnel pour l'année 2015 telle qu'elle a été présentée en séance **ET AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

N°133-01 et 133-02 - RESSOURCES HUMAINES – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL SUITE A LA RECONNAISSANCE ET A LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DU STADIUM ET DU FUTUR POLE AQUATIQUE (2012/2014) ET (2015/2017)

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame BONNARD, vu l'avis favorable de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour - 9 abstentions de Mr. Gérard Deguise, Mr. Robert Bindel, Mr. Patrick Cantenot, Mme Valérie Pachocinski, Mme Sandrine Dauchelle, Mme Stéphanie Rios, Mme Isabelle Mareiro, Mr. Laurent Guiniot et Mme Christelle SIMON) :

Article unique : **APPROUVE** les conventions de mise à disposition de personnel telles qu'elles ont été présentées en séance (2012-2014 pour régularisation et 2015-2017) et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

N°134 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS AFFECTES A UNE MISSION DE LOGISTIQUE POUR LA DUREE DE L'EDITION 2014 DE LA MANIFESTATION "LE MARCHÉ AUX FRUITS ROUGES"

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame BONNARD, vu l'avis favorable de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour et 3 abstentions de Mme Isabelle Mareiro, Mr. Laurent Guiniot et Mme Christelle SIMON) :

Article unique : **APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnels affectés à une mission de logistique pour la durée de l'édition 2014 de la manifestation "Le marché aux fruits rouges" entre la Communautés de communes du Pays Noyonnais et la Ville de Noyon telle qu'elle a été présentée en séance et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

N°135 - SCHEMA DE MUTUALISATION – CREATION DE SERVICES COMMUNS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET LA VILLE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu son rapport, considérant l'intérêt de bâtir un service commun entre la Ville de Noyon et la Communauté de Communes du Pays Noyonnais en matière de fonctions supports (*Direction générale, ressources humaines, affaires juridiques, administration générale, urbanisme, informatique et techniques*), vu les avis favorables du comité de mutualisation, du comité technique paritaire et de la Commission I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix pour et 3 abstentions de Mme Isabelle Mareiro, Mr. Laurent Guiniot et Mme Christelle SIMON) :

Article 1 : **APPROUVE** la convention de services communs ainsi que sa fiche d'impact telles qu'elles ont été présentées en séance.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Article 3 : **DECIDE** que les agents concernés auront le régime indemnitaire de la commune et le régime de l'action sociale de la communauté.

Article 4 : **AUTORISE** le Maire à prendre toute mesure nécessaire à la mise en place de cette mutualisation.

N°208 - EXTENSION DU CIMETIERE NORD - ECHANGE DE TERRAINS SANS SOULTE ENTRE LA VILLE ET LES CONSORTS PICARD

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEFEBVRE Adjoint au Maire en charge de l'aménagement, l'urbanisme et la modernisation des infrastructures, considérant que la Ville a le projet d'agrandir le cimetière nord afin de mettre l'espace funéraire en conformité avec les besoins des familles et la réglementation, vu l'avis du service de France Domaine, vu les avis favorables des membres des Commissions I (*finances, administration et ressources humaines*) et II (*travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article 1 : **APPROUVE** le projet d'échange foncier, sans soulte entre la Ville et M. et Mme Picard comprenant les opérations foncières suivantes :

- *La parcelle section AN n° 241, d'une surface respective de 7 920 m², sera cédée par les consorts PICARD à la commune.*
- *Les parcelles cadastrées AN n° 213 pour 6.305 m², AN n° 737 pour 3.409 m², AO n° 574 pour 4.806 m² et AO n° 575 pour 1.533 m², soit une superficie totale de 16.053 m², seront cédées par la commune aux consorts PICARD.*

Article 2 : **DEMANDE** pour ces échanges fonciers le bénéfice de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire et/ou tout Elu(e) délégué (e) à signer le compromis d'échange, l'acte authentique à intervenir aux conditions précitées ainsi que tous documents afférents à cette opération.

N°209 - CESSIION D'UN IMMEUBLE SIS 3 RUE DU PORTAIL SAINT-EUTROPE, PARCELLE AM N° 248

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEFEBVRE, vu l'offre d'achat de la SCI RMBR, représentée par Madame NORMAND et Monsieur BOURALY, co-gérant, au prix de 75 000 €, en vue de transférer leur commerce de vente de menuiseries, situé 24 rue du Général de Gaulle, vu l'avis de France Domaine, vu les avis favorables des membres des Commissions I (*finances, administration et ressources humaines*) et II (*travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article 1 : **APPROUVE** la cession par la Ville au profit de la SCI RMBR, représentée par Mme NORMAND et M. BOURALY, de l'immeuble cadastré section AM n° 248, situé 3 rue du portail Saint-Eutrope, au prix de 75 000 €.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire et/ou tout Elu(e) délégué(e) à signer tout acte ou document découlant de cette cession.

N°210 - TRANSPORTS EN COMMUN - SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ – AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Monsieur LEFEBVRE, considérant l'obligation faite à la commune de mettre en accessibilité son réseau de bus Lib'bus, vu les avis favorables des membres des Commissions I (*finances, administration et ressources humaines*) et II (*travaux, développement durable, urbanisme, foncier et mobilité*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article unique : **APPROUVE** le Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée pour le réseau de bus Lib'bus de la Ville de Noyon tel qu'il a été présenté en séance **ET AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

N°301 - SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2015 – 2ème PROGRAMMATION

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame BONNARD, vu l'avis favorable des Commissions I (*finances, administration et ressources humaines*) et III (*vie scolaire, éducation, jeunesse, famille et politique de la Ville*), après en avoir délibéré et à la majorité (30 voix pour et 3 voix contre de Mme Isabelle Mareiro, Mr. Laurent Guiniot et Mme Christelle SIMON) :

- *Sauf pour la subvention à l'association « Université pour Tous » : Madame GALLEY, présidente de ladite association, ne participe pas au vote ce qui ramène le nombre de votants à 32, soit 29 voix pour et 3 voix contre, à la majorité pour cette subvention.*

Article 1 : **ALLOUE** une subvention, pour l'année 2015, selon la répartition figurant au tableau ci-après à:

Association	Montant
Comité Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique de l'Oise	3 400 €
Office Régional Pour la promotion du Cinéma	4 500 €
YAKAMOVIE	2 000 €
Femmes D'aujourd'hui	300 €
Ligue de l'enseignement	2 500 €
Université Pour Tous	720 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	3 000 €
Association de Médiation Interculturelle	2 500 €
Ensemble pour Agir et Entreprendre PICARDIE	3 500 €
TOTAL	22 420 €

N°404 - MEDIATHEQUE – CHARTE INFORMATIQUE ET DU NUMERIQUE ET REGLEMENT INTERIEUR - MODIFICATIONS

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame Nicole QUAINON-ANDRY, adjointe au Maire à la culture et au patrimoine, vu le règlement intérieur et la charte informatique de la Médiathèque du Chevalet adoptés par délibération en date du 29 juin 2010, considérant l'apport de nouveaux services aux usagers de la médiathèque, considérant l'évolution des usages (téléchargement), des technologies (WIFI) et la lutte contre les infractions aux droits d'auteur, vu l'avis favorable des membres de la Commission IV (*Culture et patrimoine*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article 1: **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur de la Médiathèque du Chevalet telles qu'elles ont été présentées en séance.

Article 2: **APPROUVE** la charte informatique et du numérique de la Médiathèque du Chevalet telle qu'elle a été présentée en séance.

N°405 - ANIMATION DU PATRIMOINE - PROGRAMMATION 2015 - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame Nicole QUAINON-ANDRY, vu l'avis favorable des membres des Commissions IV (*culture et patrimoine*) et I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article 1: **APPROUVE** le programme 2015 composé des actions suivantes :

- Animations et ateliers pédagogiques en temps scolaire.
- Animations culturelles à l'occasion de la Nuit européenne des musées et des Journées européennes du patrimoine.
- Impressions de différents supports de communication (programme des visites, expositions et animations pour les périodes estivale et automnale ; programme des ateliers jeune public « L'été des 6-12 ans » ; programme des journées européennes du patrimoine ; brochure sur Noyon pendant la Grande Guerre ; réimpression de la brochure Laissez-vous conter Noyon au fil de la ville en langue anglaise).

Article 2 : **ADOPTE** le financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes	
	Montant	Financeurs	Montant
Programmation - Coût global	17 100 €	Etat - DRAC de Picardie	8 550 €
		Ville de Noyon	8 550 €

Article 3: **SOLLICITE** une subvention à son taux maximal auprès de la Direction des Affaires Culturelles de Picardie,

N°406-01 à N°406-03 - THEATRE - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION, DU DEPARTEMENT ET DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES ANNEE 2015

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame QUAINON-ANDRY, considérant que le fonctionnement du théâtre du Chevalet fait l'objet de financements conjoints auprès des différentes instances Département, Région et Etat, vu l'avis favorable des Commissions IV (*culture et patrimoine*) et I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Délibération n°406-01

Article unique : **APPROUVE** la demande de subvention d'un montant de 45 000 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelle au bénéfice de l'aide au fonctionnement du Théâtre du Chevalet en 2015.

Délibération n°406-02

Article unique : **APPROUVE** la demande de subvention d'un montant de 20 000 € faite auprès de la Région au titre de l'année 2015.

Délibération n°406-03

Article unique : **APPROUVE** la demande de subvention d'un montant de 87 000 € faite auprès du Département au titre de l'année 2015.

N°407 - MUSEES – RESTAURATION DE LA CLOCHE DITE DE SAINTE GODEBERTHE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame Nicole QUAINON-ANDRY, considérant l'état de conservation de la Cloche dite de Sainte Godeberthe et la nécessité de stabiliser ce mobilier, considérant qu'une aide de la Direction régionale des affaires culturelles de Picardie et du Conseil départemental de l'Oise peut être sollicitée au titre des Monuments Historiques, vu l'avis favorable des membres des Commissions IV (*culture et patrimoine*) et I (*finances, administration et ressources humaines*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article 1 : **APPROUVE** le projet de restauration de la cloche dite de Sainte Godeberthe et **ADOpte** le plan prévisionnel suivant :

Plan de financement prévisionnel		Montant HT	Montant TTC
Coût prévisionnel de l'opération		2670,00 €	3 204 €
Etat – DRAC Picardie	50% HT	1335,00 €	
Conseil général de l'Oise	25% HT	667,50 €	
Financement de la Ville (solde)		667,50 €	

Article 2 : **SOLLICITE** les subventions maximales auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et au Conseil départemental de l'Oise

**N°408 - CONSERVATOIRE - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT
DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et entendu le rapport de Madame QUAINON ANDRY, considérant la nécessité de demander le renouvellement du classement du Conservatoire, vu l'avis favorable des membres de la Commission IV (*Culture et patrimoine*), après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix pour) :

Article unique : **SOLLICITE** le renouvellement du classement du Conservatoire à rayonnement communal auprès du Préfet **ET AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les documents s'y rapportant. Le projet d'établissement 2015/2020 du Conservatoire à rayonnement communal et le questionnaire de demande de renouvellement de classement ont été présentés en séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,
Patrick DEGUISE